



FUMEL

VALLÉE DU LOT

DECISION :

Affaire suivie par : Nathalie LARRUE

RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES ET
DES FINANCES

N°D25DGRF211

OBJET : RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE MISSION DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-42-RH du 05 juin 2020 autorisant le Président à procéder au recrutement de personnel contractuel ;

Vu le plan France Ruralité visant à soutenir la revitalisation des territoires ruraux, notamment par la création de postes d'ingénierie.

Vu le rôle et les missions du Chargé de développement Territorial annexés à la présente décision ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°] – De solliciter l'aide financière auprès des partenaires du programme dans le cadre du plan France Ruralité pour le cofinancement du poste de chargé de mission développement Territorial, dont les missions sont précisées en annexe de la présente décision ;

2°] – De signer la charte d'engagement du Volontariat Territorial en Administration, annexée à la présente décision ;

3°] – De signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 20 novembre 2025



Le Président,
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 24 novembre 2025
Reçu en Sous-Préfecture le : 24 novembre 2025
Publié ou Notifié le : 24 novembre 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - **Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16**

www.fumelvalleedulot.com